



Les agriculteurs agissent pour la qualité de l'eau !

La valeur agronomique des effluents d'élevage dans le Doubs

Les effluents d'élevage produits dans les fermes sont la source principale de la fertilisation des prairies. Les futurs cahiers des charges du Comté et du Morbier prévoient la réalisation d'une analyse de la valeur agronomique de chaque effluent, valable pour trois ans. Disposer de ses propres analyses est important car il existe une grande variabilité d'une ferme à l'autre selon l'origine de l'effluent, le type de logement des animaux, l'alimentation, le niveau de paillage, la couverture des ouvrages ainsi que la dilution pour les effluents liquides. Deux fois par an, en mars et en octobre, la Chambre d'Agriculture organise en partenariat avec Conseil Elevage une campagne de ramassage d'échantillons d'effluents d'élevage. Nous vous présentons ci-dessous les teneurs moyennes des principaux effluents du département. A défaut d'analyse, utilisez cependant les normes officielles présentées dans les tableaux rouges plus bas.

Teneurs moyennes des effluents dans le Doubs. Source : Chambre d'Agriculture. Analyses réalisées depuis 2011

Types d'effluents	Nbre analyses	% MS	pH	C/N	Eléments fertilisants en kg/T ou kg/m3 de produit brut						Coût équivalent engrais**
					N Total	N min en % N total	P2O5	K2O	CaO	MgO	
Composts de bovins	41	19,4%	8,0	15,0	5,0	5%	3,2	6,4	7,3	1,6	15,8 €
Fumiers de bovins	136	20,3%	8,2	15,7	5,3	9%	3,1	6,3	6,8	1,6	16,2 €
Lisiers de bovins	286	6,1%	7,6	9,8	2,5	34%	1,1	3,3	2,2	0,6	7,7 €
dont lisiers dilués*	102	3,4%	7,7	9,8	1,7	38%	0,6	2,4	1,2	0,4	5,0 €
dont lisiers peu ou pas dilués*	184	7,6%	7,6	10,0	3,0	33%	1,3	3,8	2,8	0,7	9,1 €
Purins	85	2,4%	8,0	5,3	1,2	49%	0,3	3,2	0,6	0,3	5,2 €
Eaux vertes et blanches	2	0,4%	ND	3,5	0,5	68%	0,2	0,5	0,2	0,1	1,3 €
Lisiers porc lacto (Interporc 2012)	7	2,1%	ND	2,6	2,7	60%	1,2	3,6	0,7	0,5	8,3 €
Co-composts (Fumiers-déchets verts)	844	35,4%	8,4	14,0	7,4	1%	3,8	5,9	26,7	2,5	21,2 €

* Lisiers dilués : fosses à ciel ouvert ou fosses couvertes diluées par des eaux de ruissellement et/ou des eaux vertes ou blanches.

Lisiers peu ou pas dilués : majoritairement des fosses couvertes sous caillebotis plus ou moins diluées par les eaux vertes et blanches.

** coût équivalent engrais calculé selon la disponibilité de l'azote (25 à 50 % selon l'effluent)

et des coûts d'unités fertilisantes à 2,1 € (N), 1,3 € (P), 1,0 € (K), 0,3 € (CaO) et 0,3 € (MgO) base octobre/novembre 2021

Normes à utiliser en l'absence d'analyse récente

Types d'effluents	Teneurs en kg/T ou kg/m3		
	N	P2O5	K2O
Compost de bovins*	8	5	14
Fumiers bovins (Corpen)	5,5	2,6	7,2
Lisiers bovins pur* (Corpen)	4	2	5

Types d'effluents	Teneurs en kg/T ou kg/m3		
	N	P2O5	K2O
Lisiers bovins dilués	2,7	1,1	3,3
Purins dilués, lixiviats	0,4	0,2	1,5
Purins purs*	3	0,9	5,7

*attention, les normes de ces teneurs (composts, lisiers purs et purins purs) sont nettement plus élevées que les analyses correspondantes dans le Doubs

Les rendez-vous RESYSTH : s'adapter au changement climatique

En 2021 six groupes d'agriculteurs situés dans l'Ain, le Jura et le Doubs et représentatifs des fermes du Massif du Jura ont planché sur les conséquences du changement climatique et les moyens de s'y préparer. Le programme RESYSTH pour RESilience des SYSTèmes Herbager face au changement climatique sur le massif du Jura se poursuit avec la présentation des pistes d'adaptation imaginées et testées lors de rendez-vous en ferme **du 24 janvier au 9 février 2022 à Déservillers, Villers-le-Lac et Charmoille**. L'occasion d'échanger sur les techniques déjà à l'œuvre dans certaines fermes du département : plantation de haies, couverts estivaux, organisation du pâturage, séchage solaire, photovoltaïque,... Programmes, horaires et points de rendez-vous seront communiqués courant janvier.

Les bonnes pratiques d'épandage en hiver : lisiers et purins dans la fosse resteront !

Les conditions pluvieuses ou neigeuses de ce début du mois de décembre nous rappellent, s'il en était encore nécessaire, l'importance d'avoir bien vidé les fosses avant l'hivernage des animaux, et de préférence courant octobre quand les conditions permettent au sol d'assimiler et de stocker les éléments fertilisants contenus dans les effluents d'élevage. **En période hivernale, les effluents liquides doivent impérativement rester dans des ouvrages de stockage.** Le volume des fosses doit permettre d'attendre avec sérénité la reprise de la végétation en fin d'hiver (seuil des 200 à 250°C). **Les épandages hivernaux, au-delà de la perte économique et des interdictions réglementaires (voir ci-dessous), constituent une atteinte grave à l'image de la filière et de toute la profession !**

Epandages hivernaux : ce que dit la réglementation

Les épandages sont interdits :

- sur les sols enneigés,
- sur les sols inondés ou détrempés,
- pendant les périodes de fortes pluviosités,
- sur les sols en forte pente,
- sur les sols pris en masse par le gel (exception faite des fumiers ou composts).



Images à bannir définitivement de nos paysages en hiver !



Effluents liquides (et fientes de volailles) : attention danger ! Plus les épandages se font tard en fin d'année, moins ils ont de chance d'être valorisés. Les risques de perte dans le milieu naturel sont très élevés en hiver (végétation à l'arrêt et sols saturés en eau). Pas d'épandage avant le seuil des 200-250°C.

Fumiers et composts : plus de souplesse. Les épandages hivernaux, **sous réserve qu'il n'y ait pas de neige et en dehors des fortes pluviométries**, ne posent pas de problème. L'azote de ces produits est sous forme organique et n'est pas sensible au lessivage. Il est également possible de les mettre en tas au champ (fumiers égouttés et sans écoulement dans la parcelle).

Cahiers des charges des AOP Comté, Morbier et Mont d'Or : ce qui va changer

Les trois cahiers des charges des AOP Comté, Morbier et Mont d'Or sont actuellement en cours de révision. Les évolutions prévues en matière de fertilisation soulignent les engagements des filières en matière de préservation de l'environnement et rappellent que les effluents d'élevage produits sur l'exploitation constituent la base de la fertilisation des prairies. Dans un contexte de flambée du cours des engrais (voir Bulletin Technique n°51), toute perte d'effluent d'élevage vers les milieux naturels constitue aussi une perte économique pour l'éleveur ! Après adoption au niveau local, les cahiers des charges sont en cours de validation par les instances nationales et européennes. Nous vous présentons ci-dessous les principales évolutions auxquelles vous pouvez dès à présent vous préparer.

Exigences		Comté	Morbier	Mont d'Or
Dose maximum de fertilisants par parcelle et par an pour les surfaces herbagères	Dose maximum en N en kg N/ha (minéral + organique)	120 (fumiers et composts) 100 (effluents liquides)	120 (fumiers et composts) 100 (effluents liquides)	120
	Nombre maximum d'épandages organiques	3	3	3
	Plafond organique par passage		30 T/ha (fumiers) - 30 m ³ /ha (liquides)	
	Plafond organique par an		50 T/ha (fumiers) - 50 m ³ /ha (liquides)	
Délais avant exploitation	Fertilisation minérale maximale	50 N minéral/ha épandu	50 N minéral/ha en moyenne	35 N minéral/ha en moyenne
	après un apport minéral	21 jours	21 jours	21 jours
Délais avant exploitation	après un apport organique	35 jours	35 jours (si fauche) 42 jours (si pâture)	35 jours (si fauche) 42 jours (si pâture)
	Documents d'enregistrement - Traçabilité	Cahier d'épandage (date, parcelle, surface, nature du produit, teneur N, qté/ha, dose N/ha)	exigé	exigé
Plan de fumure prévisionnel		exigé		
Plan d'épandage à jour		exigé		
Sols enneigés et gelés		Epandages interdits sur sols enneigés	Epandages interdits sur sols enneigés et gelés	
Analyse agronomique des effluents d'élevage		Avoir une analyse de moins de 3 ans pour chaque effluent de l'exploitation	Avoir une analyse de moins de 3 ans pour chaque effluent de l'exploitation	Pas d'analyse

Si vous produisez du lait pour plusieurs AOP, c'est la mesure la plus restrictive qui s'impose.

La Chambre d'Agriculture vous accompagne dans la valorisation des effluents d'élevage :
Conseil en fertilisation et épandages : Didier TOURENNE au 03.81.65.52.93.
Plan d'épandage : Solène MOREAU au 03.81.49.71.04 ou Emilie GRAS au 03.81.65.52.71
Projets bâtiments : Pierre-Emmanuel JAVEL ou Guillaume GUERRY au 03.81.65.52.76.